

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 1

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Précautions à prendre lors de la première visite du printemps

A l'apogée de sa longue carrière de recherches, l'apiculteur *Heyraud* nous disait : « C'est à la première visite du printemps que l'apiculteur doit savoir observer et éliminer les colonies douteuses afin d'obtenir une bonne réussite au cours de la nouvelle campagne apicole. » Il nous disait encore : « Il y a trois facteurs principaux à observer au printemps. »

1. Ne jamais ouvrir une ruche pour la première visite au printemps avant de l'avoir stimulée un ou deux jours avant, ou bien qu'il y ait apport de nectar.

2. Supprimer tout courant d'air sitôt après cette première visite, soit celui créé par des couvertures absorbant l'humidité sur le nid, soit le courant créé à ras le plancher.

3. N'avoir aucune pitié pour une colonie qui s'est affaiblie pendant l'hiver, surtout ne jamais l'accoupler à une autre colonie. Ne jamais répartir dans d'autres colonies des rayons de nourriture ayant des traces de dysenterie. Se laver les mains après la visite d'une colonie affaiblie, ou ayant la dysenterie, avant d'en visiter une autre.

Nous sommes étonnés de constater combien ils sont nombreux encore les apiculteurs qui ignorent ou négligent ces élémentaires précautions. Avant d'ouvrir une colonie, il faut la stimuler pendant un ou deux jours, car, s'il n'y a pas apport de nectar, les abeilles sont irascibles. Au moment où l'on ouvre la ruche, les gardes pelotonnent la reine et l'étouffent. L'apiculteur, qui ne s'en rend pas compte, marquera sur le carnet de la ruche : « Belle colonie, beau couvain. » Trois semaines plus tard, il constatera avec étonnement que cette colonie diminue : il n'y comprendra rien.

« L'omission de stimuler une colonie avant la première visite peut être une catastrophe pour le rucher », a écrit le célèbre apiculteur de l'île de Chypre, l'abbé de La Rocca. Lorsqu'il fut appelé par Madame de France pour remédier aux épidémies des abeilles dans son royaume, il fit cette recommandation aux apiculteurs français : « Pour éviter l'orphelinage des colonies d'abeilles, ne culbutez jamais une ruche sans qu'il y ait eu un apport de nectar. »

A cette première visite, il faudra arrêter tout courant d'air dans la ruche, en plus, éviter toute issue sur le nid. Dès ce moment-là, les abeilles-ventileuses chasseront elles-mêmes le gaz carbonique des ruches.

Si une colonie ou plusieurs colonies ont leur population très faible par suite de mortalité, c'est à ces colonies que l'apiculteur devra apporter toute son attention. Toute diminution de population est l'indice d'un mauvais hivernage, nourriture devenue néfaste par l'humidité, moisissure. S'il y a dysenterie, il faut transvaser cette colonie dans une nouvelle ruche propre avec de nouveaux rayons. Un seul de ces rayons tachés, mis dans une autre ruche, contaminera cette colonie qui, pendant l'été restera stationnaire, pour périr l'hiver suivant.

Heyraud fit une mauvaise expérience durant l'hiver 1927-1928. Il avait oublié de créer le courant d'air à l'une de ses ruches. Pour créer ce courant d'air, il retirait le plateau un peu en avant du corps de ruche, afin d'avoir une petite fente à l'arrière de la ruche. A la première visite du printemps, il constata dans cette ruche des rayons moisies et de fortes taches de dysenterie. Comme cette colonie était très affaiblie, il la resserra sur quatre cadres, les quatre autres garnis de nourriture, mais légèrement tachés de dysenterie, furent placés dans une autre colonie. Ce fut un désastre ! Cette colonie, qui était sur sept cadres avant de recevoir les cadres contaminés, périclita. Heyraud, qui était un grand éleveur, tenta l'essai d'élever quelques reines de ces deux colonies malades, pour savoir si les œufs étaient également atteints. Ces alvéoles découpés à l'emporte-pièce et collés sur les bouchons classiques furent élevés dans une ruche saine. Ces reines naquirent normalement, sans maladie. Mais elles furent des non-valeurs. Quant aux deux colonies contaminées, elles furent passées au soufre, les rayons brûlés et les corps de ruches passés au chalumeau.

Si je vous fais part de ces essais qui me reviennent à la mémoire, c'est pour vous mettre en garde contre les colonies qui ont souffert par dépopulation en hiver. Elles doivent être éloignées du rucher. Si nous ne prenons pas ces précautions, que peut-il arriver par la suite ?

Une colonie qui paraîtra n'avoir que peu souffert se reformera pendant l'été, mais restera médiocre pour la récolte. Supposons qu'elle passe l'hiver suivant et qu'ensuite, elle essaime. Cet essaim sera placé dans une ruche. Supposons encore que l'apiculteur vienne à prélever de cette colonie des cellules royales pour en faire des nuclei pour reines de réserve. Eh bien ! ces reines seront des non-valeurs. Elles abâtardiront une partie de son rucher. L'apiculteur rendra responsable la race, et jamais il ne voudra croire qu'il a lui-même compromis l'avenir de son rucher par cette faute initiale.

En résumé, si vous voulez avoir un rucher sain, éliminez toute colonie ayant souffert soit de la dysenterie, soit du noséma, etc. Choisissez, pour la reproduction, des colonies avec reines et abeilles saines. De temps en temps, achetez une reine de choix chez un éleveur sérieux.

Th. PAHUD.